



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

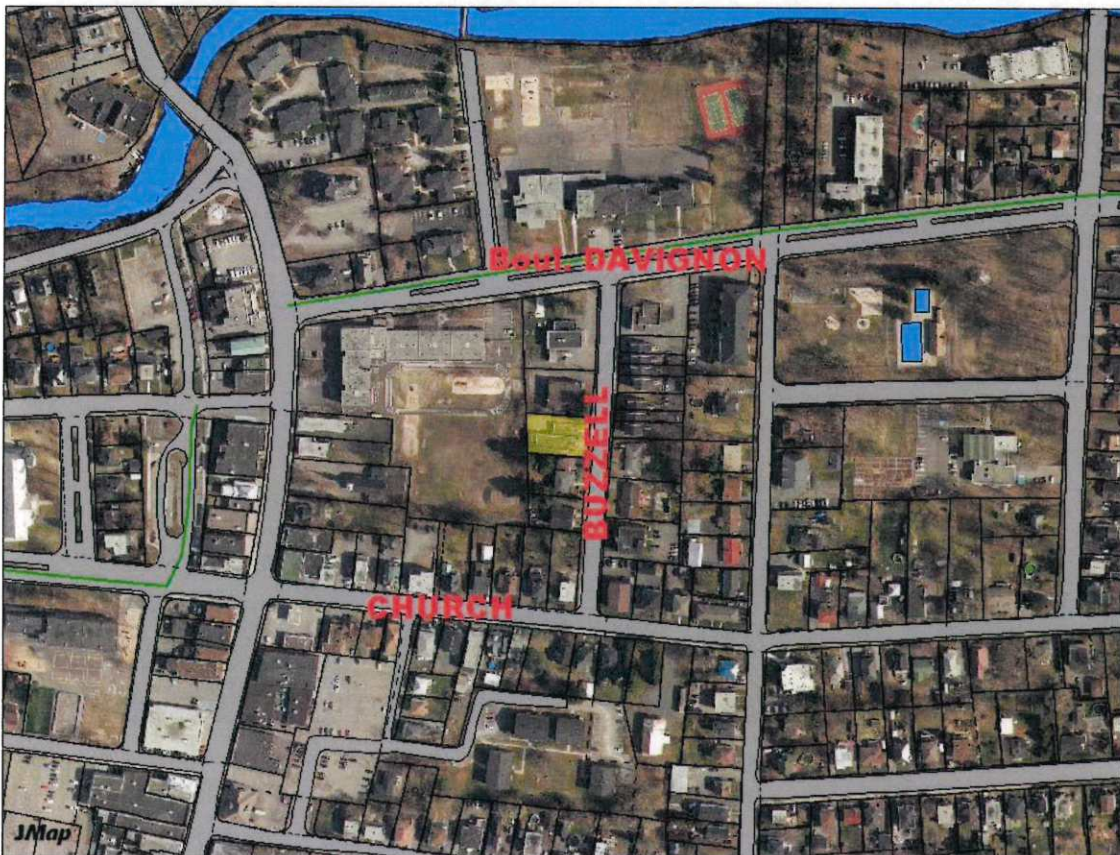
CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 1841-32-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 ET INCLUANT SON PLAN DE ZONAGE POUR LE SECTEUR DE LA RUE BUZZELL

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 507-10-2021, le premier projet de règlement numéro 1841-32-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le règlement incluant son plan de zonage pour le secteur de la rue Buzzell.

Plus précisément, ce projet de règlement a pour principal objet :

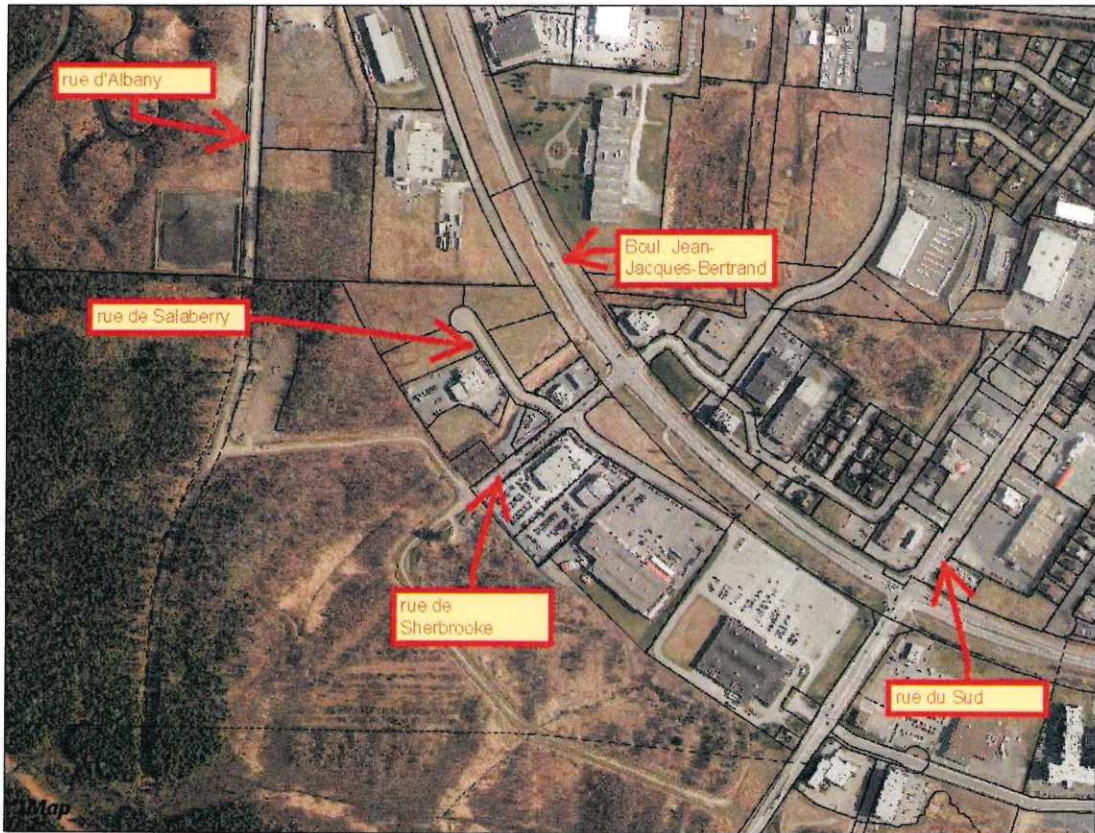
1. De modifier le plan de zonage afin d'inclure l'ancien salon funéraire du 104 rue Buzzell dans la zone résidentielle adjacente;
2. D'autoriser la vente de véhicules usagés dans la zone de la rue de Salaberry, autorisé une seule fois dans la zone;
3. D'autoriser l'usage de centre de tri et certains usages connexes dans la zone industrielle I-2, sous certaines conditions (entre autres pas d'entreposage extérieur) et à un seul endroit dans la zone;
4. De modifier des dispositions sur les projets intégrés;
5. De modifier le nombre de matériaux autorisés sur un bâtiment lorsque celui-ci est assujéti à un PIIA;
6. Corrections administratives du règlement de zonage;

Le secteur visé par le présent projet de règlement, situé sur la rue Buzzell, est identifié ci-dessous :



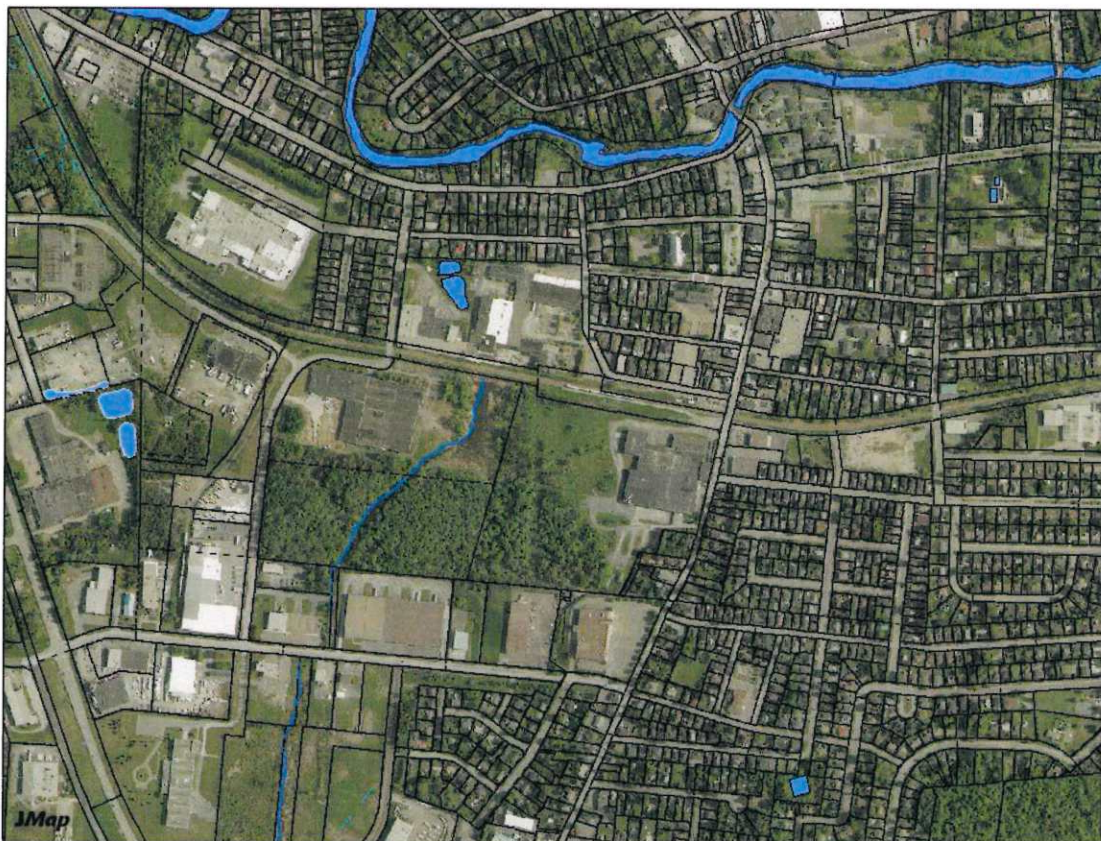
Secteur rue Buzzell

Le secteur visé par le présent projet de règlement, situé sur la rue de Salaberry, est identifié ci-dessous :



Secteur rue de Salaberry

Le secteur visé par le présent projet de règlement, situé à proximité de la zone I-2, est identifié ci-dessous :



Secteur rue de Salaberry

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 14 décembre 2021 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel en vigueur, fera également l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique. Conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le rassemblement ou le déplacement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.


En conséquence, en plus de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de règlement peut, au plus tard le mardi 14 décembre 2021, 16h30, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de règlement numéro 1841-32-2021 – Consultation écrite

Hôtel de Ville
Service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement
220, place Municipale
Cowansville QC J2K 1T4
Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :
urba@ville.cowansville.qc.ca

Le **projet de règlement**, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville au 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h, ou en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 26 novembre 2021


La greffière adjointe,
Audrey Gagné